

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

L'an deux mil vingt-six, le mercredi onze mars à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Dyo s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jérôme DEBARREIX, Maire.

Etaient présents : Jérôme DEBARREIX, Michel TREMEAUD, Bernard PLASSON, Marie-Hélène COLIN, Anthony LABROSSE, Christian PACAUD, Mathilde SAVIGNAT, Thierry CORNELOUP, Claire LAURAS, Ophélie NAUDIN

Etaient absents excusés : JOCAILLE Joëlle (*pouvoir à PLASSON Bernard*)

Secrétaire de séance : NAUDIN LAMBERT Ophélie

Secrétaire de Mairie : COPPIN Nastassia

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de pouvoirs : 1

Date de convocation : 27/02/2026

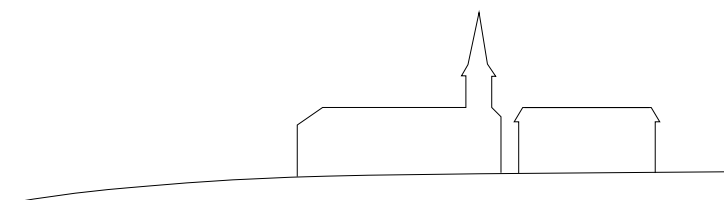
1 – Désignation du secrétaire de séance

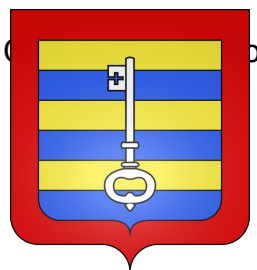
Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame NAUDIN LAMBERT Ophélie comme secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte-rendu de la séance du 05/02/2026

Mairie
21, rue de l'église
71800 Dyo
Tel : 03.85.70.60.29
Mail : mairiededyo@orange.fr
www.communededyo.fr





Le Compte-rendu de la séance du 05 février 2026 a été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la présente réunion.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Après mise au vote, et en l'absence de remarque, Monsieur le Maire déclare le compte-rendu de la séance du 05 février 2026 adopté à l'unanimité.

3 – Vote des taux d'imposition 2026

Au sujet des taxes foncières, d'habitation et du bâti, Monsieur le Maire explique qu'une hausse du taux d'imposition de 1% entrainerait 1000€ de plus pour la commune / 3% entrainerait 3000€ de plus / 5% entrainerait 5000€ de plus.

Le Conseil valide à l'unanimité la hausse de 3 % et fixe les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- o Taxe d'habitation : 4.35 %**
- o Taxe foncière bâti : 27.90 %**
- o Taxe foncière non bâti : 14.80 %**

Monsieur le Maire aborde également le sujet de la taxe d'habitation sur les logements vacants (logements habités moins de 3 mois dans l'année). La liste des logements concernés n'étant pas encore aboutie, il est décidé de reporter toute décision à ce sujet.

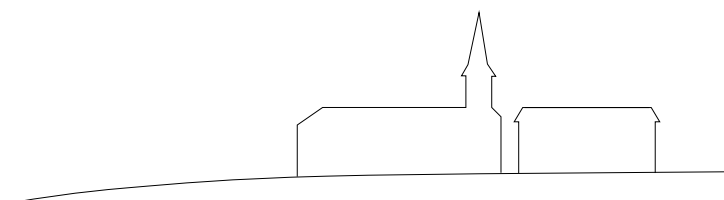
4 – Vote du CFU 2025

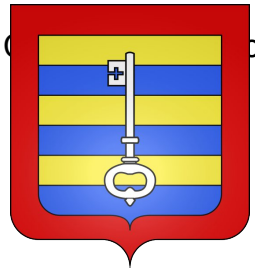
Monsieur le Maire présente les chiffres du CFU et sort de la salle avant le vote. La présidence de la séance est assurée par Monsieur le 1^{er} adjoint, Monsieur TREMEAUD

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Financier Unique de l'année 2025 qui **dégage** :

un excédent de fonctionnement reporté de 97 405.28 €
Un excédent de fonctionnement 2024 de 30 705.04 €
SOIT AU TOTAL UN EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE 128 110.38 €

un excédent d'investissement reporté de 54 207.98 €
Un déficit d'investissement 2025 de 33 227.24€
SOIT AU TOTAL UN EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DE 20 980.74 €





Les restes à réaliser de l'exercice 2025 sont à l'état néant.

CONSIDERANT, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi : 20 981.74 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2025 comme suit :

- **Affectation en recette d'investissement article 1068 : 20 980.74 €**
- **Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes fonctionnement) : 128 110.38 €**
- **Affectation en recette d'investissement à la ligne 001 (dépenses) : 20 980.74 €**

5 -Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente également le budget prévisionnel de la commune pour l'année 2026.

Le budget primitif est équilibré à 292 610.32 € en fonctionnement et à 47 398.05 € en investissement.

Il est voté à l'unanimité par le Conseil.

6 – Fonds de Solidarité Logements 2026

Le département demande à la commune une participation au Fonds de Solidarité Logement. La participation s'élève à 0.35€ par habitant.

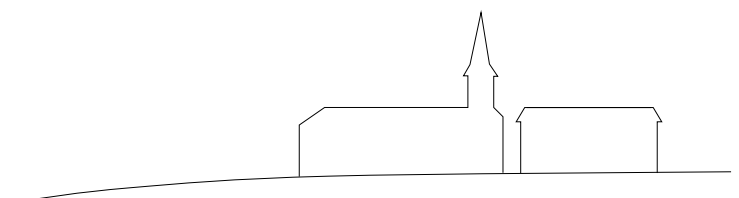
Le Conseil, à l'unanimité, valide la participation de la commune du FSL

7- SIVOM : calcul répartition, convention, évolution statuts

Le SIVOM a modifié deux points dans son règlement intérieur :

- Son siège social et administratif passe à la crèche, située au 160 route d'Amanzé.
- Le mode de répartition des dépenses change : 50% par commune et 50% au prorata du nombre d'élèves inscrits.

Une convention est mise en place pour fixer les modalités de participation aux frais de remboursement de l'emprunt





Le Conseil valide à l'unanimité ces modifications et autorise Monsieur le Maire à signer la convention

8 – RODP Enedis

Monsieur le Maire présente le calcul estimatif des droits de location d'occupation du sol pour les poteaux installés par Enedis. Pour l'année 2026, la commune peut facturer 245 € à Enedis.

9 - Questions diverses

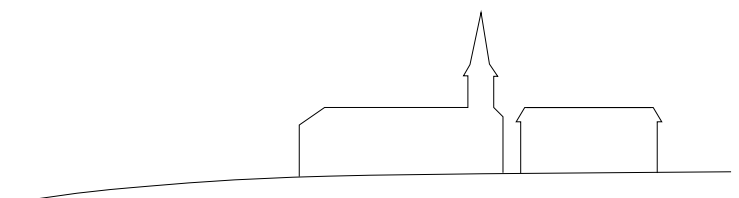
Michel TREMEAUD explique que le Conseil Général a choisi la Chapelle de Mans pour faire un spectacle le 18 juin 2026. Toute la partie financière est prise en charge par le Conseil Général.

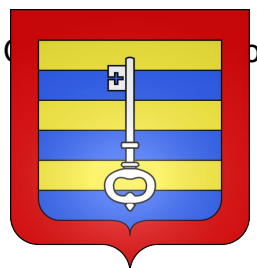
Monsieur le Maire déroule la soirée à venir du 27 mars : un discours de sa part est prévu, suivi du remerciement du Conseil sortant, la présentation des nouveaux conseillers, la présentation des nouveaux habitants et du nouveau patron du garage à Dyo. La parole sera ensuite donnée aux associations, pour se terminer par un vin d'honneur.

Monsieur le Maire souhaite faire un tour de table afin que chaque membre du Conseil s'exprime sur son expérience vécue au cours du mandat écoulé :

- Michel TREMEAUD évoque 6 années « intenses, mais faites en équipe ». Il trouve que le Conseil s'est bien entendu.
- Bernard PLASSON revient sur l'avant-dernier mandat et il trouve que « tout ne s'est pas très mal passé, qu'il n'y a rien eu de catastrophique ». Il ajoute que « ce dernier mandat s'est bien passé ».
- Christian PACAUD trouve que « ça a été ; rien de spécial à ajouter ».
- Même regard pour Thierry CORNELOUP qui ajoute « j'ai appris plein de choses ».
- Mathilde SAVIGNAT est du même avis : « rien à dire ».
- Anthony LABROSSE explique que « tout s'est bien passé, c'est pour ça que je continue ».
- Claire LAURAS ajoute : « Il y avait une bonne ambiance, ça s'est bien passé. Mais c'est vrai que ça occupe ! »

Elle précise qu'il faut prévenir le prochain Conseil que le fleurissement du talus à côté de la Mairie n'est pas terminé. Monsieur le Maire en profite pour annoncer qu'il souhaite supprimer





les commissions (fleurissement et autres) afin de pouvoir ajouter des personnes extérieures au Conseil.

- Marie-Hélène COLIN : « Ca occupe, mais ça s'est bien passé. Il faut avoir une équipe solide derrière, pour bien être conseillé. J'ai bien aimé. J'ai appris plein de choses. »
- Ophélie NAUDIN : « J'ai appris énormément, d'autant que je viens d'une grande ville. Cela m'a permis de mieux comprendre les problématiques des petites communes. Et je me rends compte à quel point c'est prenant ; j'ai un grand respect pour les personnes qui s'engagent bénévolement ou casi bénévolement pour leurs communes ».
- Monsieur le Maire clos en précisant qu'il a apprécié travailler avec tous les membres de ce Conseil. « Il s'est fait plus de travaux bénévoles que prévu à la cure, dans des conditions parfois pas faciles. » Il espère avoir du monde le 27 mars.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 20 mars à 19 heures.

La séance est close à 21 h 50

SIGNATURES :	
Président de l'assemblée délibérante Jérôme DEBARREIX Maire	Secrétaire de séance de l'assemblée délibérante Ophélie NAUDIN LAMBERT Conseillère Municipal

